

FORMATION MAC DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL



COMPÉTENCE GLOBALE

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Intitulé:	Formation MAC des Sauveteurs Secouristes du Travail
Public:	Tout salarié des entreprises, de l'État ou des Collectivités territoriales.
Pré requis:	Être titulaire du SST
Durée totale:	7 heures de formation
Nombre de participants:	Au minimum 4, au maximum 10 pour un formateur SST
Encadrement:	Dispensé par un formateur SST, rattaché à un organisme habilité, pour la formation initiale et formation continue de SST.
Durée de validité:	Le certificat SST est valable 24 mois, avant la fin de cette période le SST doit suivre et valider une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) dont la durée est au minimum de 7 heures. Toutefois, l'entreprise qui le souhaite, peut organiser un MAC plus fréquemment.



	contenu	durée
Ouverture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des participants et du formateur - Revenir sur les interventions vécues au cours de l'année 	30 mn
Actualisation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Les modifications du programme Le rôle et responsabilités du SST La prévention (CV6, CV7, CV8) 	0 h 50
Mise en situation d'accidents simulés Actualisation des gestes d'urgences	Protéger, Examiner, Alerter Carrefour des techniques (SECOURIR)	4 h 30
	Épreuves certificatives	1 h 00
Bilan de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des participants Bilan de la journée 	10 mn

Modalités d'évaluation: l'évaluation des compétences acquises est réalisée tout le long de la formation (évaluation formative) et lors de l'épreuve de certification (évaluation formative à visée certificative).

À l'issue de l'évaluation, un certificat SST est délivré à chaque salarié qui a participé à l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.